

REPUBLICQUE FRANÇAISE - Département de l'Ain
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE VALSERHONE
 Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
SERVICE PUBLIC ADMINISTRATIF

Office de Tourisme Terre Valserhône

35 rue de la Poste - Châtillon en Michaille - 01200 Valserhône
 ☎ 04 50 48 48 78 (siège) ; 04 50 48 48 68 (Office de Tourisme)
 Courriel : info@terrevalserhone.fr ; tourisme@terrevalserhone.fr

DECISION DU PRESIDENT N° 26-DP004

Nature de l'acte : 7. Finances – 10. Divers

OBJET : Fixation tarif nouvel article boutique

Le Président de l'Office de Tourisme Terre Valserhône,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.5211-10,

Vu les articles 1 et 5 des statuts de l'Office de Tourisme,

Vu la délibération n°20-DC009 du 28/07/2020 donnant pouvoir au Président de l'Office de Tourisme pendant la durée de son mandat pour la gestion des articles de la boutique ;

DECIDE

Article 1er : de mettre à la vente un nouveau produit afin de répondre à la demande des visiteurs en recherche de souvenirs « Terre Valserhône » ;

Article 2 : de fixer le tarif de ce nouvel article comme suit :

Produit	Prix de vente TTC
Magnet en plexi (idem affiche et carte postale) sur le thème du territoire	5.00 Euro

Fait à Valserhône, le 23 mars 2026

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua, le : 25-03-26

Publié le : 25-03-2026

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président,
Jean-Pierre FILLION



Accusé de réception en préfecture
 001-200066199-20260323-26-DP004-AI
 Date de télétransmission : 25/03/2026
 Date de réception préfecture : 25/03/2026